

ARRÊTÉ n°2024_130_CO_AI portant désignation des examinateurs des épreuves sportives du concours externe de gardien brigadier de police municipale – session 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le code du sport, livre II, titre II, modifié, disposant en son article L221-3 que les sportifs, arbitres, et juges de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats ;
- VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté ;
- VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019, modifiée, de transformation de la fonction publique ;
- VU** le décret n°94-932 du 25 octobre 1994, modifié, relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale ;
- VU** le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- VU** le décret n°2017-1748 du 22 décembre 2017, modifié, fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU** l'arrêté du 15 septembre 2023 portant ouverture du concours externe de gardien brigadier de police municipale - session 2024 ;
- VU** l'arrêté du 8 avril 2024 portant règlement du concours externe de gardien brigadier de police municipale session 2024 ;

- VU** l'arrêté du 2 mai 2024 portant désignation des correcteurs du concours externe de gardien-brigadier de police municipale – session 2024.
- VU** l'arrêté du 13 mai 2024 portant désignation des membres du jury du concours externe de gardien-brigadier de police municipale – session 2024.
- VU** l'arrêté du 14 octobre 2024 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité d'examinatrices et d'examineurs des épreuves sportives du concours externe de gardien brigadier de police municipale - session 2024 :

Épreuve de natation

- BOUREAU Cécile
- DE MIOLLIS Patrick
- DROUILLET Clara
- GIUDICELLI Christophe
- HAMEON Pierre-Yves
- PAIREL Steven
- POULAIN Sophie
- ROBERT Jean-Marc
- ROGER Éric
- TOURNAIRE Arnaud
- GUÉRIN TURAN Hélène

Épreuves d'athlétisme (100 mètres, lancer de poids, saut en longueur, saut en hauteur)

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| ▪ ARDOUIN Jacqueline | Hauteur + Poids |
| ▪ ARTAUD Marilyne | Chronométrie |
| ▪ BALLIEU Zoé | Longueur |
| ▪ CLEDER Nicolas | Poids |
| ▪ GARNIER Simon | Starter |
| ▪ GOVIGNON Patrick | Poids |
| ▪ LABAS Alice | Hauteur + Poids |
| ▪ LEGALLAIS Anna | Longueur |
| ▪ LETOURNEAU Luc | Hauteur + Poids |
| ▪ LETOURNEAU Raymonde | Poids |
| ▪ LORGEUX Yannick | Longueur |
| ▪ MOREAU Jean-Jacques | Chronométrie |
| ▪ PAGET Marie-Morgane | Poids |
| ▪ PAGET Jean-Marc | Chronométrie |
| ▪ RENOUX Francis | Rappel |
| ▪ RIDEAU Patrick | Chronométrie |

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 044-284400025-20241014-2024_130_CO_AI-AI



ARTICLE 2

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr).

Fait à Nantes, le 14 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président,
Pascal PRAS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pascal PRAS', written over the stamp.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de 2 mois.

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024



ID : 044-284400025-20241014-2024_130_CO_AI-AI